

DÉCISION MUNICIPALE

2024- 017

Service : Finances – commande publique
Références : LD

Objet : MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RESTRUCTURATION INTERIEURE DU MULTI ACCUEIL « LA MAISON DES FRIPOUILLES » AFIN D'AUGMENTER LA CAPACITE D'ACCUEIL DE 24 A 30 BERCEAUX

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;

Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la décision municipale n°2024-002 en date du 12 janvier 2024, attribuant le marché maitrise d'œuvre pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » afin d'augmenter la capacité d'accueil de 24 à 30 berceaux ;

Considérant la modification nécessaire de l'article 7.3. du règlement de consultation relatif aux modalités de paiement ;

décide

Article 1 : De signer l'avenant n°1 au marché de maitrise d'œuvre pour la restructuration intérieure du multi accueil « La Maison des Fripouilles » afin de modifier les modalités de paiement avec l'entreprise Kaso Atelier d'architecture.

Article 2 : La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 08/02/2024,

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 12/02/2024 au 12/04/2024 Transmise en Préfecture le : 08/02/2024